Faculté des sciences et de l'Ingénierie
Division de la formation

Refus du bénéfice de la compensation

Vous disposez de cinq jours ouvrables suivant la date d'affichage des résultats pour refuser la compensation
Vous devez en faire la demande écrite auprès du secrétariat pédagogique concerné.

Je soussigné(e) Nom ……
Prénom ……
N° étudiant ……
Diplôme concerné ……
Etape en crédit ☐ Oui ☐ Non

Déclare refuser la compensation à ou aux UE suivante(s) :

(ATTENTION : un refus de compensation pour une UE entraine le refus de compensation pour toutes les UE compensées du même bloc.)

Code Bloc concerné :	Libellé du Bloc
……	……
……	……
……	……

Code UE	Libellé UE
……	……
……	……
……	……
……	……
……	……
……	……

Pour faire valoir ce que de droit,
Toulouse le …….

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »